

## **Règles de savoir-vivre – Camping Ô Rivage – Conditions particulières/Règlement interne**

\*Le bureau : est ouvert de 8h30 à 12h30 et de 15h à 19h en haute saison, de 9h à 13h et de 14h30 à 18h30 en basse et moyenne saison. En cas d'urgence, lors des fermetures du bureau et des barrières, un numéro d'astreinte est affiché sur le panneau de l'accueil (24h/24h).

\*Les barrières d'accès au camping : sont fermées de 23h à 7h. Aucune circulation n'est autorisée sur le terrain durant cette plage horaire. L'accès se fait à l'aide de badges ou de codes (1 par véhicule), unique à chacun, passage d'une seule voiture à la fois (attendre que la voiture qui vous précède soit passée et que la barrière soit redescendue avant d'utiliser le digicode). Si vous arrivez plus tard ou souhaitez sortir plus tôt, le parking extérieur est à votre disposition.

\*La limitation de vitesse : est impérativement fixée à 10Km/h maximum, nous vous demandons pour des raisons de sécurité, de rouler en première et au pas, sur le terrain et dès l'entrée du camping. Si le gestionnaire estime que cette limitation n'est pas respectée, il se réserve le droit d'interdire au contrevenant l'accès au camping avec son véhicule, qui devra rester stationner sur le parking extérieur. Soyez vigilants aux intersections. Les règles sont les mêmes pour les vélos. Pour des raisons de sécurité, l'utilisation des trottinettes « électriques » est interdite sur le terrain de camping.

\*Le stationnement des véhicules : est prévu à raison d'un véhicule par emplacement, sauf accord préalable avec le gestionnaire. Les visiteurs doivent, sauf accord avec le gestionnaire pour motif légitime, stationner sur le parking extérieur. Il n'est pas possible de stationner dans les allées, devant les issues de secours, sur les emplacements nus ou locatifs du camping, sur un emplacement qui n'est pas le vôtre, sauf accord avec son propriétaire et arrangement connu par le gestionnaire.

\*Location de mobil-homes : Les tentes ne sont pas admises sur les emplacements, les personnes supplémentaires au nombre de couchage ne sont pas autorisées, y compris les enfants en bas-âge. En cas de panne de gaz ou de problème technique, ne touchez à rien, prévenez l'accueil ou téléphonez au numéro d'astreinte. Pour l'état des lieux, qui s'effectuera entre 8h et 10h le jour du départ (entre 8 h et 11h hors saison – avant 17h les Week-end fériés), la vaisselle doit être remise en place et nettoyée, les alèses doivent restées sur la literie, les couettes secouées et repliées comme à votre arrivée, les frigos vidés et dégivrés. Le rendez-vous d'état des lieux doit être pris à l'accueil en début de séjour. En cas de casse ou de dégradation du matériel appartenant au mobil-home, prévenir l'accueil. Le règlement du solde du séjour doit être effectué 15 jours avant la date d'arrivée. Le règlement du solde du séjour doit être effectué 15 jours avant la date d'arrivée.

\*Location de parcelle (résident) : Le résident s'engage à tenir sa parcelle propre durant toute la saison. En fin de saison, il devra rendre sa parcelle dans le même état qu'à son arrivée. Il fera en sorte de retirer tout objet ou matériel extérieur qui pourrait gêner l'entretien de sa parcelle durant la période hivernale. Toute modification sur la parcelle, quelle qu'elle soit, devra faire l'objet d'une demande spécifique au gestionnaire, à qui il incombera d'accepter ou non cette dernière. Les fils et étendoirs à linge sont interdits, la hauteur des barrières règlementée à 80 cm maximum.

\*Les services : possibilité en Juillet/Août, de commander du pain la veille pour le lendemain ou de venir vous désaltérer au « Beach Bar ». Pour la laverie automatique, les jetons sont à retirer au bureau. L'accès Wi-Fi se situe autour de la salle d'animation et du bar (code affiché au bar). Achat de bouteille

de gaz propane 13kgs sur place. Location de litet/ou chaise haute pour bébé. Accès au sauna sur rendez-vous. Tous les tarifs sont affichés sur panneau d'information extérieur.

\*Les nuisances sonores et respect d'autrui : à partir de 23h, les nuisances sonores sont totalement interdites (sauf animations occasionnelles proposées par le camping). En journée, les appareils sonores doivent être réglés de façon à ne pas gêner les voisins, Les cris et haussement de voix intempestifs sur emplacements ou dans les hébergements aussi. Le respect d'autrui et la politesse sont de mise sur le terrain, la conduite de véhicule ou le déambulement sur le terrain en état d'ébriété ou sous l'effet de drogue est totalement interdite, et peut au quel cas faire l'objet d'une résiliation de contrat par le gestionnaire ou son représentant. Le campeur se doit de respecter les gestionnaires, le personnel, les intervenants extérieurs, les autres campeurs. Il se doit d'avoir une tenue appropriée sur le terrain. Les parcelles restent privatives à chacun, et à ce titre ne sont aucunement une voie piétonne accessible aux usagers extérieurs à celles-ci.

\*Les animaux : doivent être obligatoirement tenus en laisse sur tout le camping, leurs vaccins tenus à jour. Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, ils ne sont pas autorisés à accéder à l'intérieur des bâtiments communs, à l'intérieur des piscines, des aires de jeux pour enfants, autour de la mini-ferme, sur l'aire de pétanque. Leurs maîtres devront ramasser leurs besoins et ne doivent pas les laisser seuls dans leur hébergement ou sur leur terrasse, et faire attention aux aboiements intempestifs pouvant gêner le voisinage. Il est interdit de pénétrer dans l'enclos de la mini-ferme et de donner à manger aux animaux sans la présence d'un membre du personnel.

\*Sécurité/incendie/vol : Un point de rassemblement est prévu en cas d'incendie sur le terrain (voir affichage plan à l'accueil). Le gestionnaire décline toute responsabilité en cas de vol sur votre parcelle. Si une personne vous paraît suspecte sur le terrain, merci d'en informer immédiatement le personnel. L'utilisation de barbecue à bois est interdite pour les locatifs et résidents, seuls sont autorisés les barbecues et planchas électriques ou à gaz.

\*Les poubelles : le local se trouve à l'entrée du camping. Dans un souci de geste citoyen et de respect du personnel, merci de respecter le tri sélectif – ordures ménagères, plastique, verres, journaux (voir affichage sur place). Pour les déchets que nous ne prenons pas (cartons, matériel divers, taillage de haies ou pelouse, etc..), vous devez vous rendre à la déchèterie (gratuite et sans carte) qui se trouve juste derrière le super U de Muzillac.

\*Le respect et le règlement des installations : L'utilisation des équipements est soumise à des règles strictes, affichées à proximité de chacune d'elles. Les installations sont accessibles aux enfants, mais sous la responsabilité et la surveillance des parents ou des adultes en ayant la garde. Il est strictement interdit de fumer dans les lieux communs et dans les hébergements. En cas de non-respect ou de dégradations du matériel ou des équipements mis à disposition des campeurs, le gestionnaire ou son représentant se réserve le droit de refuser l'accès aux lieux ou aux activités envers le ou les contrevenants. Le terrain multisports est ouvert de 9h à 22h30 en juillet/Août (affichage à l'accueil pour horaires hors-saison). Vous pourrez profiter du trampoline, du château gonflable, du terrain de sport (prêt de ballons, mölky etc ...), de l'aire de jeux pour enfants, de la salle de jeu (baby-foot, billard et fléchettes (interdit aux moins de 12 ans non accompagnés), de l'espace bibliothèque et espace jeux de société (prêt de livres et de jeux). Une aire de pétanque est aussi à votre disposition. Pour le bar, les horaires et tarifs sont affichés sur place et à l'accueil. Ouverture en haute saison uniquement. La salle de jeu est ouverte hors saison de 10h à 19h, haute saison selon horaires ouverture bar. Accessible à tous. Connexion Wi-fi gratuite, au bar et en terrasse.

**\* Pour contribuer à renforcer la sécurité sur le site, l'accès au camping et aux infrastructures est règlementé par des conditions particulières et par le port obligatoire d'un bracelet, propre à chacun, qui est à retirer à l'accueil. Il donne accès à l'ensemble du camping, aux 2 espaces aquatiques, ainsi qu'à l'espace détente pour les + de 18 ans.**

-L'accès au camping des locatifs : Les locataires doivent se présenter à l'accueil dès leur arrivée, et avant toute pénétration sur le camping, doivent se munir d'un bracelet, qu'il faudra garder tout au long du séjour. Un badge personnel pour les véhicules sera mis à disposition du locataire durant son séjour, celui-ci s'engageant à le restituer le jour du départ.

-L'accès au camping des Résidents : Les résidents et leurs ayants droits (ascendants et descendants directs) doivent se présenter à l'accueil en début de chacun de leur séjour, afin de notifier leur présence en temps réel sur le registre de présence du camping. Le port du bracelet est obligatoire sur tout le camping, durant toute la haute saison (juillet/Août) pour les résidents, durant la saison entière pour leurs ayants droits inscrits au contrat.

-L'accès au camping des visiteurs et des mineurs : Si le locataire ou le résident reçoit un visiteur à la journée, il devra au préalable en informer la réception. Ce même visiteur devra se présenter à l'accueil, décliner son identité avant de pénétrer sur le camping, et se munir du bracelet visiteur. Ce visiteur n'aura en aucun cas accès à aux espaces aquatiques, détente et bien-être. Pour des raisons de sécurité, les mineurs non accompagnés de leurs parents ou grands-parents, ou d'un représentant légal durant le séjour, ne sont pas acceptés sur notre camping.

-L'accès aux Espaces aquatiques : la piscine couverte (1<sup>er</sup> mai au 29 septembre) et la piscine extérieure (juillet et Août) sont accessibles de 10h à 19h30. Strictement réservés aux clients du camping, locataires, résidents et ayants-droits, et interdits aux visiteurs à la journée. Baignade non surveillée, sous responsabilité exclusive des représentants légaux. Il est interdit de courir et jouer au ballon sur les plages de la piscine. Afin d'éviter les bousculades, l'accès au toboggan s'effectue « une personne à la fois ». Avant d'entamer la descente, vérifier que la personne a libéré le point d'arrivée. Le blocage et gaspillage de l'eau est interdit. Les sauts et plongeurs ne sont pas autorisés. L'usage de gros ballons, bouées, bateaux ou matelas gonflables est interdit. Seules les petites balles flottantes sont autorisées, à condition de respecter les gens aux alentours et d'éviter les éclaboussures intempestives. Les enfants de – de 12 ans doivent être accompagnés d'un de leur parent, ou d'un membre de leur famille majeur, qui en assure la surveillance exclusive. Les enfants ne sachant pas nager doivent porter des brassards. Merci de ne jamais ouvrir à un enfant seul. Pour des questions d'hygiène, le passage au pédiluve et à la douche est obligatoire. Les porteurs de lésions cutanées ne sont pas autorisés à se baigner. Les enfants qui ne sont pas encore « propres » doivent porter une couche spéciale piscine. Merci de prévenir rapidement l'accueil en cas d'accident involontaire ou de présence d'excréments. Des sanitaires sont à votre disposition sur place. Le port du caleçon de bain est interdit, seuls les maillots de bain sont autorisés. Il est interdit de se baigner habillés. **Il est strictement interdit de BOIRE, MANGER et FUMER dans l'enceinte de la Piscine.** Le respect du règlement intérieur de la piscine est obligatoire et s'impose à tous les clients du camping. La piscine n'est pas surveillée, et son utilisation se fait aux risques et périls des baigneurs. En cas de non-respect du règlement, et suivant la gravité du trouble ou des faits, la direction se réserve le droit de décider de l'exclusion temporaire ou définitive du contrevenant. La direction décline toute responsabilité en cas d'accident dans l'enceinte de la piscine.

-L'accès à l'espace détente : l'espace détente comprend le jacuzzi et le solarium. Conditions d'utilisation du spa affichées sur place. Espace réservé aux plus de 18 ans (ou + de 16 ans accompagné d'un adulte) locatifs et résidents ainsi que leurs ayant droits. Ouvert de 10h à 19h30. Pédiluve obligatoire pour solarium, pédiluve et douche obligatoires avant accès jacuzzi. La détente et la relaxation sont de rigueur au sein de cet espace, toute nuisance constatée envers les autres usagers pourra faire, sur décision du gestionnaire, l'objet d'une exclusion. **Il est strictement interdit de BOIRE, MANGER et FUMER dans cet espace.**

-L'accès à l'espace l'«île Ô Bien-être » : espace incluant sauna, massage privatifs et soins du visage, uniquement sur rendez-vous. Accès payant, bracelet spécifique obligatoire, remis lors de la réservation. Horaires d'ouverture et tarifs affichés sur place, à l'accueil et sur le site internet. Pédiluve obligatoire, douche obligatoire avant accès sauna, et après massage si utilisation du jacuzzi prévu après celui-ci. **Il est strictement interdit de MANGER et FUMER dans cet espace.** Une tisagerie est à votre disposition dans cet espace.

\*Infos touristiques/partenaires : Les informations touristiques sont accessibles à l'accueil, ou à l'office de tourisme de Muzillac. N'hésitez pas à nous demander conseils. Certains de nos partenaires nous offre des avantages tarifaires, pour en profiter, n'hésitez pas à nous en faire la demande à la réception.

\*En raison de facteurs indépendants au camping (météo défavorable, problème techniques, etc...), certains services peuvent être momentanément indisponibles lors de votre séjour. La responsabilité du camping ne saurait être engagée à ce titre, et de ce fait, aucune restitution de prix partielle ou totale ne sera envisageable.

\*Pour le droit à l'image, le camping se réserve la possibilité d'utiliser tous supports vidéo ou photographique où vous pourriez apparaître, vous ou vos accompagnants, en vue de publications ou besoins en communication. Si tel n'est pas votre souhait, merci de nous le notifier par lettre recommandée avec AR avant la date de votre arrivée.

\*Le camping est doté de caméras sur les espaces communs. Le locataire, les résidents ou tout autre ayant droits, ainsi que les visiteurs, en sont informés lors de leur réservation ou de leur signature de contrat, et le gestionnaire s'engage à l'affichage, sur le site, de la présence de cette même vidéosurveillance.

*Nom :*

*Emplacement :*

*Date :*

*Signature :*